



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers
et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF

**A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR DE
RECHERCHE HORS CLASSE**

SESSION 2023

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
A. Épreuves d'admission.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	3
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury.....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER	4
1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	5
2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral	5
B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL	5
VI. LES STATISTIQUES.....	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Épreuves d'admission

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe, telles que définies à l'article 13 du décret du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Le candidat peut également être interrogé sur son environnement professionnel, sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat ainsi que sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant le cas échéant, la recherche.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle tel que défini en annexe qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'épreuve dure 30 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat suivi d'un temps d'échange entre les membres de jury et le candidat pour le temps restant.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2022
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	9 janvier 2023
Dates de l'épreuve d'admission	10 mars 2023
Date de la réunion d'admission	10 mars 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Aline MAGNIEN, conservateur, directrice du laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France,

Membres :

- Monsieur Christian CRIBELLIER, conservateur général du patrimoine, adjoint au sous-directeur de l'archéologie, direction générale de l'architecture et du patrimoine,
- Monsieur Witold NOWIK, ingénieur de recherche hors classe, responsable pôle scientifique peinture murale et polychromie, laboratoire de recherche des monuments historiques,
- Madame Nathalie SIMONNOT, ingénieure de recherche hors classe, spécialité sciences humaines et sociales, directrice du laboratoire de recherche, école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

Les quatre candidats convoqués avaient bien préparé leur oral et ont tenu les temps exigés, même s'il a fallu en interrompre deux qui finissaient leur conclusion.

Le jury a privilégié la clarté et la bonne organisation du propos de présentation. Le débit trop précipité d'une des candidates qui, par conséquent brouillait l'esprit d'un des membres du jury, et le perdait, l'a desservie. Une autre avait une attitude trop détendue (café à la main, langage relâché, expressions familières) qui l'a également desservie lors de la discussion du jury.

Il n'apparaissait pas toujours très clairement ce que les candidats attendaient de leur promotion, à part un gain financier bien entendu. Cela ne s'inscrivait pas toujours dans une logique professionnelle et un parcours clairement perçu. La structure même de nos services, à la décharge des candidats, ne permet pas cette clarification. Pour plusieurs d'entre eux, les espoirs de promotion et de prise de responsabilité sont nuls. Néanmoins, la manière dont la promotion s'articule avec le parcours

professionnel du candidat a été un point positif aux yeux du jury quand les candidats ont pu l'exprimer clairement.

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Les dossiers étaient au complet, et tous les candidats présents à l'oral avaient envoyé un dossier. La mise en cohérence des parcours, parfois *a posteriori*, a été un point positif des dossiers et a été valorisée par le jury. Les dossiers sont cependant souvent plus construits autour des étapes académiques classiques que sur les acquis de l'expérience professionnelle à proprement parler. Une réflexion sur les acquis sous la forme d'une ego-histoire en quelque sorte est en fait peu présente.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Les quatre candidats s'en sont très correctement acquittés et ont reconstitué leur parcours de façon claire et satisfaisantes. La qualité du débit ni trop lent, ni trop rapide, la mise en avant des éléments acquis lors de ce parcours ont été valorisés. Néanmoins, il est clair que les éléments factuels de réussite professionnelle facilitent pour les candidats un meilleur classement, indépendamment de leur performance orale à proprement parler.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Le jury a été attentif à la réactivité des candidats et à leur capacité à répondre de façon pertinente aux questions posées. Un candidat a été particulièrement desservi par des réponses trop longues, inadéquates et qui ne correspondaient pas à ce qui était attendu. Dans l'ensemble, tous les autres ont répondu de manière vivante, claire et adaptée aux questions posées par le jury.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées. Le jury a interrompu deux candidats mais qui étaient à l'extrême fin de leur présentation. Dans l'ensemble, chaque candidat a bénéficié d'un temps égal pour sa présentation et son entretien.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Il a été très difficile de départager les deux premières candidates dont les qualités et les prestations étaient différentes mais de grande qualité. Cela a fait l'objet d'un débat assez long entre les membres du jury concerné pour les départager.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 1

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	5	3	3	1
Hommes	1	1	1	0
Total	6	4	4	1

Nombre de désistements : 1

Seuil d'admission : 17,5 sur 20 points.

Amplitude des notes : de 15 à 17,5 sur 20 points.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 25%


Madame Aline MAGNIEN
Présidente du jury